

Questions orales

Commission canadienne du blé et la force traditionnelle qu'elle exerce à titre d'agence de mise en marché représentant les producteurs canadiens. D'autres adoptent un point de vue différent et favorisent plutôt l'argumentation sous-jacente à la question qui m'est posée.

Je l'ai déjà dit, je reçois de très nombreuses demandes. Certains proposent le plébiscite comme solution à la controverse qui règne dans les Prairies au sujet des systèmes de mise en marché des céréales.

À ceux qui proposent ainsi un plébiscite, j'ai répondu en énumérant certaines questions techniques auxquelles ils devraient réfléchir attentivement et répondre avant de prôner cette forme particulière de solution.

À ma connaissance, nous n'avons pas reçu de réponse à ce jour, mais je suppose que j'en recevrai éventuellement. Elles feront alors partie des données que le gouvernement devra prendre en considération lorsqu'il étudiera le dossier.

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre.

Les céréaliculteurs canadiens demandent la démocratisation de la Commission canadienne du blé et la fin de son monopole depuis des années.

Une enquête récente a révélé que 29 p. 100 seulement des producteurs veulent que la commission demeure la seule agence de mise en marché de l'orge vendu aux États-Unis.

Quand le gouvernement va-t-il cesser de s'opposer aux demandes des producteurs de céréales qui veulent plus de choix quant à la commercialisation de leur orge et quand va-t-il tenir un plébiscite sur cette question?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire): Monsieur le Président, en réponse à la première question, j'ai indiqué que les défenseurs du plébiscite auraient peut-être avantage à examiner attentivement toute une série d'éléments importants à ce sujet. L'un de ceux-ci est le fondement juridique qui permettrait la tenue d'un tel plébiscite.

Ceux qui se souviennent du gouvernement antérieur se rappelleront que ce dernier s'est trouvé aux prises avec de graves difficultés juridiques pour avoir pris des mesures apparemment non étayées par une base juridique adéquate, selon la Cour fédérale du Canada.

Il existe toute une liste d'éléments dont il faut tenir compte, par exemple comment doit-on procéder pour établir la liste de vote, quel sera le libellé de la question et quelle majorité le camp gagnant doit-il obtenir. Il faudrait ainsi répondre attentivement à huit ou neuf questions techniques et logistiques avant de songer à adopter cette proposition.

J'ai soumis ces questions très sérieusement et en toute sincérité à ceux qui préconisent le recours au plébiscite. J'attends leurs réponses avec impatience.

[Français]

LES PROGRAMMES D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre du Développement des ressources humaines a déclaré hier qu'Ottawa n'entend pas mettre sur pied un programme spécifique d'adaptation pour les travailleurs qui perdraient leur emploi en raison des récents accords commerciaux internationaux. Il s'agit d'une nouvelle volte-face du gouvernement libéral dans un dossier économique majeur alors que le Parti libéral insistait, avant les élections, sur la nécessité de telles mesures d'adaptation, face notamment au libre-échange.

Ma question est la suivante: Le premier ministre confirme-t-il que son gouvernement n'a pas l'intention d'intervenir pour mettre en oeuvre des mesures d'adaptation spécifiques pour les travailleurs victimes de l'ALENA, alors qu'il en faisait une condition *sine qua non* de son appui à l'ALENA?

• (1450)

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, en réponse à la députée, j'aimerais faire remarquer que nous avons tout récemment signé, outre l'ALENA, un important accord dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Un nombre de changements importants sont en train de bouleverser la scène internationale.

Lorsqu'on m'a posé cette question, j'ai répondu que nous n'offririons pas d'aide à l'adaptation dans des cas isolés, mais à tous les travailleurs touchés par les importants changements qui ont lieu sur la scène internationale. Nous avons bien l'intention de continuer.

Je me permettrais de dire à la députée qu'elle serait d'un bien plus grand secours si elle participait à la mise au point de ces programmes d'adaptation au lieu de s'y opposer, comme elle le fait depuis plusieurs mois.

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, si le ministre prétend que la réforme récente de l'assurance-chômage est la façon dont il va venir en aide aux travailleurs touchés par l'ALENA et le GATT, je lui rappellerai une petite lecture édifiante.

Le livre rouge va bientôt faire rougir les libéraux, alors je le lis: «Dans le cadre de la libéralisation des échanges commerciaux, les pouvoirs publics doivent aider à la reconversion des travailleurs et des entreprises. Pour que la restructuration de l'économie canadienne trouve grâce aux yeux de la population, cet effort financier doit se faire.»

Après avoir tant critiqué le gouvernement conservateur, les libéraux adoptent exactement la même attitude. Pourquoi reniez-vous l'engagement de votre parti?